



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 9 janvier 2023/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 30 NOVEMBRE 2022**

Corps professoral

Mmes K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden

MM. M. Sassòli, B. Sträuli, M. Hottelier

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Tairraz, L. André (vice-présidente), A. Torbey

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Peiry Krahenbühl, S. Taboada Barreiro

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique, A. Leuba, doyenne, M. D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes C. Kaddous, D. Forster

M. G. P. Romano

Invité-e-s

/

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

Mme M. Baqué, présidente du Conseil participatif, souhaite la bienvenue à M. André Santos (étudiant) qui remplacera dès le 6 décembre M. Mathieu Marchal, suite à sa démission. Mme M. Baqué précise que M. A. Santos n'a pas encore le droit de voter, le délai de recours suite à sa désignation n'étant pas encore échu.

La doyenne, la Prof. A. Leuba, ajoute que le point 3 sera présenté avant le point 2.

1. Adoption du relevé de décisions du 28 septembre 2022 :

Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions (11 voix favorables, 0 non et 2 abstentions).

2. Commission de planification académique (COPLAN) : rapport partiel succession prof. A. Darbellay-Suso :

Sur la base du rapport annexé, la doyenne présente le point. Il s'agit du rapport concernant la succession de la prof. Aline Darbellay-Suso au sein de la Faculté.

La COPLAN préconise d'ouvrir le poste à 100% avec la possibilité de réduire ce taux d'activité à 75%, à des professeur-es ordinaires, associé-s ou assistant-es. La personne retenue devra enseigner aux étudiant-es de baccalauréat (matière de base) et assumer des tâches d'enseignement et de direction en rapport avec des programmes de formation continue ou en lien avec le Centre de droit bancaire et financier.

Le Conseil participatif approuve le rapport de la COPLAN par 13 voix favorables, 0 non et 1 abstention.

3. Communications de la doyenne :

- Le professeur Charles-André Junod est décédé au début du mois d'octobre ; il a été professeur ordinaire de droit public à la Faculté de 1966 à 1997, doyen de 1983 à 1986. La doyenne a présenté ses condoléances à la prof. Valérie Junod, fille de Charles-André Junod.
- La cérémonie de remise des diplômes de la Faculté a eu lieu le 19 novembre et s'est très bien déroulée. Ont été distribués 272 diplômes de Baccalauréat, 249 Master, 139 certificats de droit transnational et 17 doctorats. Deux oratrices sont intervenues, Mme la Juge fédérale Laura Jacquemoud-Rossari et la prof. honoraire Gabrielle Kaufmann-Kohler, ainsi que deux étudiants, MM. Mehmet Civan et Jean-Baptiste Maillard. Des remerciements tout particuliers à l'équipe administrative du décanat pour sa précieuse contribution, en particulier à Mmes N. Spytek-Sutter et J. Geitlinger, mais aussi au personnel du secrétariat des étudiant-es et aux conseillères académiques, Mmes C. Gidari Wassmer et B. Bertossa.
- Locaux (Quai des Vernets) - projet de déménagement de la Faculté : la situation a évolué dans un sens favorable. On en saura sans doute un peu plus en février prochain.
- Commission des publications (ComPub) : la ComPub a été saisie par la doyenne afin d'examiner le dossier Swisslex, son utilisation, ainsi que des pistes d'économies possibles, le coût de l'abonnement annuel à cette base de données étant devenu, au fil des années, extrêmement élevé pour la Faculté.
- Convention d'objectifs 2024-2027 (COB5) : le rectorat a entamé les réflexions sur la COB5. Nous en saurons plus dans le courant du printemps.

- Le prof. A. Keller, vice-doyen, a fait part à la doyenne de problèmes de santé lui imposant de mobiliser toutes ses énergies au profit de sa santé. La doyenne rappelle que la prof. M. Hertig Randall sera de retour de son congé scientifique au semestre de printemps et qu'elle intégrera alors le décanat.
- Stratégie de communication de la Faculté : la doyenne, la prof. A. Leuba, informe qu'un groupe de travail a été constitué afin de revisiter la stratégie de communication de la Faculté. Ce groupe est constitué des personnes suivantes : Prof. A. Leuba, G. Neri-Castracane, J. de Werra, Mmes S. Taboada Barreiro et V. Le Thanh, ainsi que M. C. Hirsch en qualité de représentant des CER. La doyenne partage (partage d'écran) avec les membres du CPF un document (annexé au présent relevé de décisions) contenant un certain nombre d'informations statistiques intéressantes sur les consultations actuelles des différents vecteurs de communication utilisés actuellement par la Faculté (LinkedIn, Facebook, Site web de la Faculté, autres). En l'état il semble que le vecteur le plus intéressant soit la page LinkedIn de la Faculté. Le groupe de travail envisage de créer une équipe éditoriale et de dégager une ligne éditoriale, avec des contenus différenciés selon le vecteur de communication utilisé, le tout en tenant compte des ressources disponibles.

4. Soutenances de thèses

La doyenne, la prof. A. Leuba, rappelle que ce point, désormais fixe de l'ordre du jour, a été introduit lors de la dernière séance. La soutenance de Mme Selin Gelard est annoncée pour le 2 décembre 2022.

Le prof. M. Sassòli suggère que dans la communication, on mette davantage l'accent sur les doctorats et thèses afin d'expliquer leur utilité et importance, et de sensibiliser un public plus large à l'intérêt des thèses pour la société.

5. Divers et communications

M. C. Hirsch revient au point 3, concernant les leçons d'essai : y aura-t-il prochainement de nouvelles dates ? La doyenne, la prof. A. Leuba répond, qu'une séance a effectivement été agendée et qu'un mailing sera envoyé avec de plus amples informations.

Mme M. Baqué souligne que les leçons d'essai ont souvent un sujet ludique et intéressant et qu'il est judicieux d'y assister car il s'agit d'entendre et de se prononcer sur un-e futur-e professeur-e.

Mme L. André ajoute que, pour les étudiant-es, l'objectif et l'intérêt de ces leçons d'essai sont en l'état un peu flous ; les étudiant-es ne comprennent en effet pas très bien qui sont ces personnes qu'ils/elles doivent évaluer. Il est suggéré que le/la professeur-e dans le cadre du cours durant lequel ces leçons d'essai sont prévues, annonce la leçon d'essai une semaine avant et en explique brièvement le processus et l'objectif.

La séance est levée à 15h06.